ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 53928

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la nécessité de concrétiser l'installation d'un scanner à Chateaubriant. Depuis 1994, date d'engagement par le Gouvernement Balladur et malgré la conclusion d'un accord entre le centre hospitalier local et la clinique privée pour s'accorder sur une structure juridique commune d'accueil, la ville de Chateaubriant n'en est toujours pas dotée. Il lui demande donc quand, précisément, cet investissement sera enfin réalisé.

Texte de la réponse

Une autorisation d'installer un scanner à Châteaubriant a été délivrée le 17 mars 1999. La SARL Centre tomodensitométrie André-Bernou, titulaire de cette autorisation, devait installer l'appareil dans les locaux du centre hospitalier. Toutefois, la réalisation de cette opération, qui entre dans le cadre plus vaste d'une organisation et d'un partage des activités entre les secteurs public et privé sur la zone de Châteaubriant, a été retardée du fait d'un désaccord entre les deux parties concernées. Ce différend étant en voie de règlement, la situation devrait se débloquer à très court terme. Il est ainsi prévu que les travaux d'aménagement des locaux, qui ont pris quelque retard, débutent prochainement pour une mise en service de l'appareil à l'automne 2001.

Données clés

Auteur : M. Michel Hunault
Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 53928
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : santé et handicapés
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6572
Réponse publiée le : 16 juillet 2001, page 4148